



Séance plénière du 23 octobre 2013

**Documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
(du 8 au 21 octobre 2013)**

La version électronique de chaque tableau est accessible sur le site du Parlement wallon, dans la rubrique « Le Parlement wallon et l'Union européenne » (Textes à l'examen).

A. Contrôle de la subsidiarité et de la proportionnalité

1. Documents reçus en vertu du protocole n°2 du Traité de Lisbonne

Doc num	Intitulé	Début du délai de 8 semaines	Date d'expiration	Lien vers le document
COM (2013) 622 final	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure et abrogeant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil	17/10/13	12/12/13	http://ec.europa.eu/prelex/detail_dossier_real.cfmCL=fr&DosId=1041199

2. Documents reçus via le réseau de monitoring de la subsidiarité du Comité des Régions

Néant.

B. Consultations¹

Intitulé	Date de début	Date de fin	Lien vers la consultation	Comité des Régions
Consultation relative à un projet de règlement d'exemption par catégorie pour l'agriculture, la sylviculture et les zones rurales	17.10.2013	19.11.2013	http://ec.europa.eu/agriculture/stateaid/policy/consultation-aber/index_en.htm	

¹ Toutes les consultations de la Commission européenne en cours sont accessibles via le site : http://ec.europa.eu/yourvoice/consultations/index_fr.htm . Toutes les consultations du Comité des Régions sont accessibles via le site : <http://www.cor.europa.eu/pages/EventTemplate.aspx?view=folder&id=cd0db021-e13d-490d-a358-6dfdc1133c07&sm=cd0db021-e13d-490d-a358-6dfdc1133c07> . Si la consultation vient du Comité des Régions, la case correspondante sera cochée comme suit : « X ».

C. Informations utiles

16/10/13 : Aides d'État : la Commission européenne ouvre une enquête approfondie sur les interventions de la Belgique en faveur de Duferco.

Voir : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-958_fr.htm

17/10/13 : La Belgique est condamnée au paiement d'une amende de 10 millions d'euros pour la non-exécution de l'arrêt de la Cour du 8 juillet 2004 (C-27/03) concernant le traitement des eaux urbaines résiduaires. Voir : http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_16799/?portal=j_55

D. Prochaines réunions des formations spécialisées du Conseil des Ministres de l'Union européenne

24 et 25 octobre 2013 : Conseil européen

E. Réunion(s) du Comité d'avis chargé des questions européennes du Parlement wallon

À fixer.